



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

Castelmaurou le, mardi 14 mai 2019

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, souhaitée par le gouvernement, il a été décidé de responsabiliser les fédérations sportives en les invitant à instruire les dossiers déposés par leur club au titre du CNDS.

L'année 2019 s'inscrit comme une année de transition... avec un délai pour déposer les dossiers plus que restreint, la date butoir ayant été fixée le 15 juin !!!

Le Comité Exécutif de la FFF qui se tient le 16 mai communiquera la liste des actions éligibles qui seront issues du projet fédéral.

Le Bureau du Comité de Direction de la LFO fixé le 15 mai, nommera :

- Une commission qui instruira les dossiers garantissant l'indépendance des décisions et qui veillera aux respects des règles d'éthique, de déontologie et de transparence,
- Une équipe en charge de vous accompagner pour déposer les dossiers via le compte « association » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Sans qu'il s'agisse de critères définitifs je tiens à vous indiquer les objectifs qui seront certainement retenus prioritairement :

- 1 – Le développement du football dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- 2 – La promotion du sport santé,
- 3 – Le renforcement d'action permettant la création de passerelles entre le sport scolaire et associatif,
- 4 – Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et l'harcèlement,
- 5 – Le développement de la pratique sportive en situation d'handicap.

Le délai très court (3 semaines), la période (fin de saison), l'utilisation de l'informatique pour la saisie, la complexité administrative ne doivent pas vous décourager. Au contraire, c'est l'occasion de démontrer que :

- Les clubs de la LFO sont réceptifs et engagés vers l'avenir,
- Les salariés et les élus des Districts et de la Ligue, même dans l'urgence savent se mobiliser dans l'accompagnement des clubs.

Une communication vous sera adressée avant le début officiel de l'opération mais il m'a semblé nécessaire de vous prévenir de cette action qui par club et par exercice peut s'élever à 1500 €.

Je vous prie de croire, Madame le Président, Monsieur le Président, à l'assurance de mon entier dévouement et de ma considération.

Jean-claude COUAILLES
Président

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*